



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES DÉPENSES DE L'ÉTAT EN NOUVELLE-CALÉDONIE EN 2020

178 milliards de F CFP



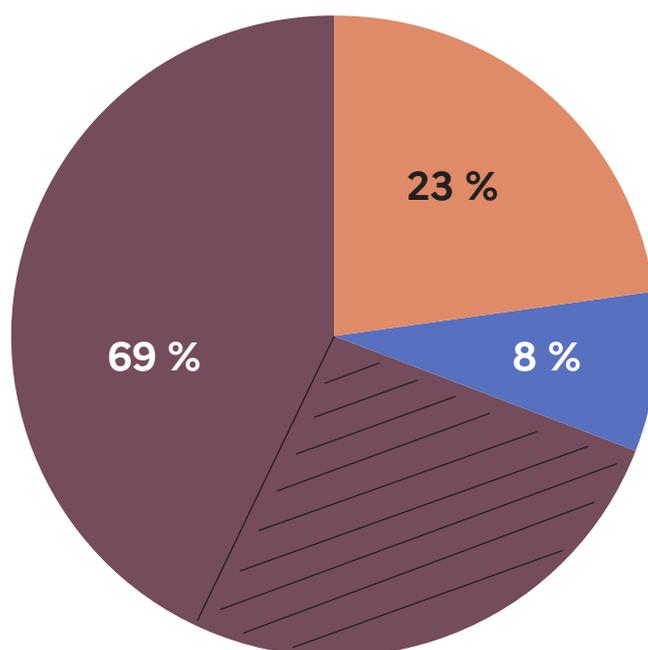
178 milliards F CFP

Les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie, pour l'année 2020, s'élève à plus de 178 milliards F CFP (1,494 milliard d'euros), ce qui représente environ 19 % du PIB de la Nouvelle-Calédonie.

Ce soutien se décline en 3 grands secteurs de dépenses :

- Les dépenses des services de l'État, y compris certains opérateurs ;
- Les dépenses d'intervention auprès des collectivités calédoniennes et du monde associatif ;
- Les aides fiscales à l'investissement outre-mer.

Source DFIP (Direction des Finances Publiques)



- Dépenses des services de l'État
 - dont 38 % (47 milliards F CFP) correspondant aux 4 553 personnels rémunérés par l'État et mis gratuitement à disposition de la Nouvelle-Calédonie pour sa compétence « enseignement »
- Dépenses d'intervention
- Aide fiscale à l'investissement outre-mer

Les dépenses des services de l'État

- ▣ L'État emploie et verse des pensions.
- ▣ L'État fait fonctionner ses services.
- ▣ L'État construit et rénove son patrimoine.

Nature des dépenses	F CFP	
Dépenses de personnel et pensions	108 milliards	87,63 %
Dépenses de fonctionnement	11,3 milliards	9,14 %
Dépenses d'investissement	4 milliards	3,23 %
Total	123,3 milliards	

Les dépenses des administrations civile et militaire de l'État ainsi que de certains de ses opérateurs s'élèvent à :



- Elles concernent essentiellement les politiques publiques relatives à la justice, la sécurité (police et gendarmerie), la défense, les finances publiques, l'enseignement supérieur et la recherche.
- Elles couvrent les coûts des opérateurs de l'État, et en particulier :
 - l'Institut de recherche et de développement (IRD);
 - l'Agence de développement et de maîtrise de l'énergie (ADEME);
 - l'Agence nationale du sport (ANS);
 - Météo France;
 - le GIP Formation Cadres Avenir;
 - l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF).
- Ces dépenses intègrent également le coût des 4 821 fonctionnaires d'État mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice de certaines de ses compétences (enseignement secondaire public et privé, enseignement agricole, douanes, aviation civile, affaires maritimes, jeunesse et sport ...).

Répartition des dépenses par secteur ministériel

Secteurs ministériels	CFP
Affaires étrangères et européennes	94,9 millions
Culture et communication	179,6 millions
Alimentation, agriculture et Pêche	1,2 milliards
Éducation Nationale	48,6 milliards
Finances, comptes publics et réforme Etat	3,5 milliards
Intérieur, Outre-mer et collectivités territoriales	37,3 milliards
Justice et libertés	9,3 milliards
Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	142,8 millions
Ville, jeunesse et sports	35,3 millions
Services du Premier Ministre	173,3 millions
Écologie, énergie, développement durable et mer	361,2 millions
Santé et Sport	146,2 millions
Enseignement supérieur et recherche	3,9 milliards
Défense dont soldes militaires et gendarmes	22 milliards
Pensions civiles et militaires	19,3 milliards
Opérateurs ÉTAT	
Institut de recherche et de développement(IRD)	584,7 millions
Agence de développement et de maîtrise de l'énergie (ADEME)	81 millions
Agence Nationale du Sport (ANS)	202,8 millions
Météo France	702 millions

Les dépenses d'intervention auprès des collectivités:

42
MILLIARDS
DE F CFP

Les dépenses d'intervention de l'État en Nouvelle-Calédonie distinguent notamment :

- les dotations aux collectivités;
- les subventions d'investissement que sont les contrats de développement et le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI).

LES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS

29,8 milliards F CFP

Elles correspondent à la contribution de l'État au budget de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et des communes.

Elles comprennent :

- **la dotation globale de compensation à la Nouvelle-Calédonie;**

6,4 milliards F CFP

- **les dotations aux trois provinces :** dotation globale de fonctionnement (DGF) et dotation globale de construction et d'équipement des collèges (DGCEC);

	DGF (F CFP)	DGCEC (F CFP)
Province Sud	5,9 milliards	1 milliard
Province Nord	2,5 milliards	300 millions
Province Îles Loyauté	1,4 milliard	100 millions
Total	9,8 milliards	1,4 milliard

11,2 milliards F CFP

- **les différentes dotations aux communes :** dotations globales de fonctionnement, dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation élu local, dotation titres sécurités, fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, dotation spéciale instituteurs.

12,2 milliards F CFP

LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

5,9 milliards F CFP

Les contrats de développement

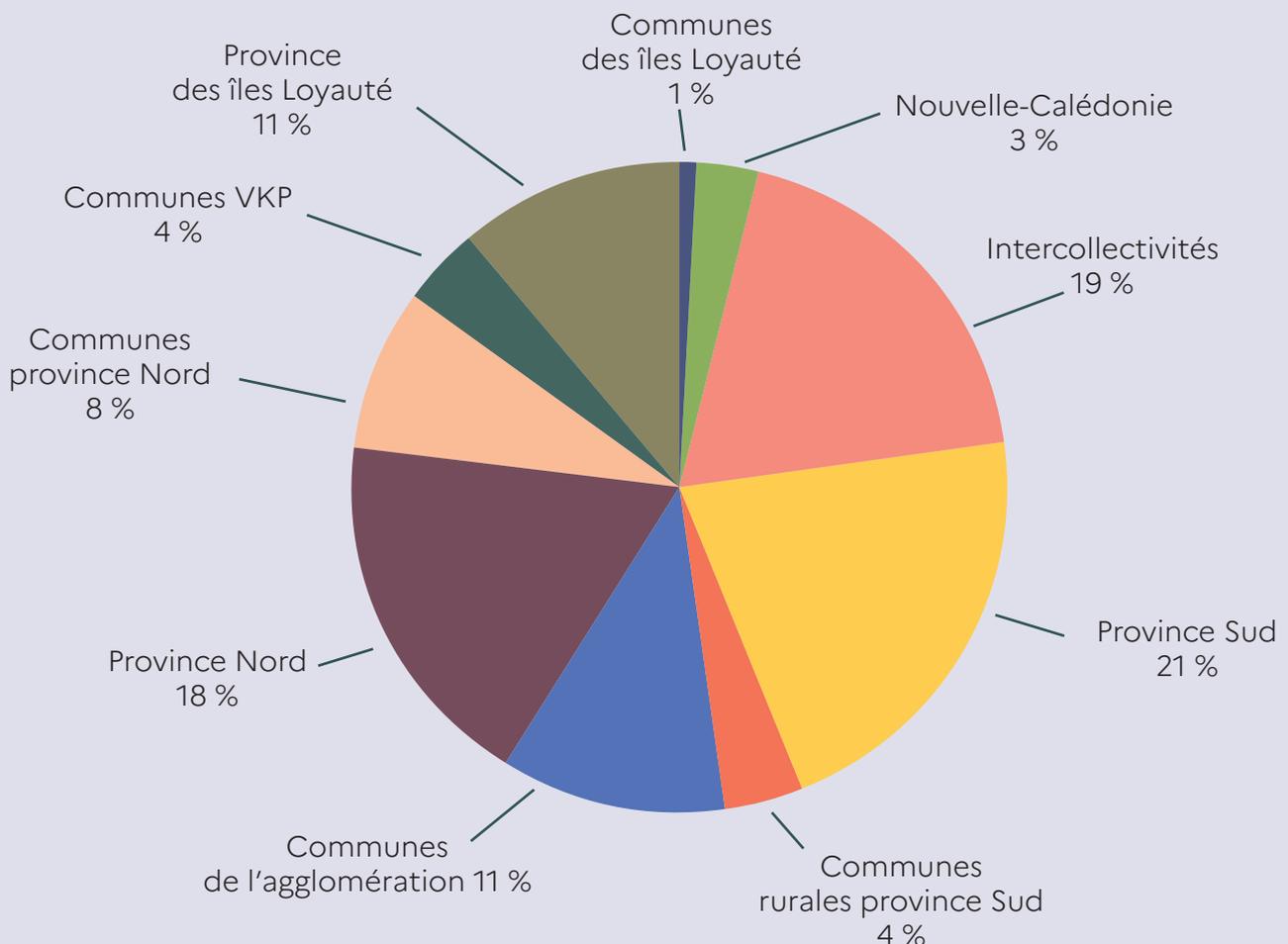
Le contrat de développement, dispositif unique adapté au territoire, voulu par les accords, est l'outil privilégié de l'action de l'État pour participer au développement économique, social et culturel de toutes les collectivités calédoniennes.

Actuellement, **10 contrats de développement**, souscrits entre l'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces, les communes rurales et de l'agglomération, selon différents périmètres, couvrent la période 2017-2022.

Ils ont vocation à financer des opérations d'investissements structurantes pour le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des Calédoniens.

En 2020, la part de l'État dans le financement de ces projets de développement s'est élevé à **5,3 milliards FCFP**

Répartition des crédits État 2020 selon les contrats de développement



Quelques opérations emblématiques sur 2020

OPÉRATION	DOMAINE
<ul style="list-style-type: none"> – Mise aux normes de l'aérodrome de Magenta (Nouméa) – Reconstruction du pont de Lekiny - District de Mouli (Ouvéa) 	Infrastructures portuaires et aéroportuaires
<ul style="list-style-type: none"> – Accession aidée, amélioration de l'habitat et location (zone VKP) 	Habitat aidé
<ul style="list-style-type: none"> – Aménagement de la liaison routière Hienghène-Bwapanu (Kaala-Gomen) – Sécurisation des infrastructures routières – Aménagement de la corniche de la Ouaième 	Routes
<ul style="list-style-type: none"> – Sécurisation des collèges publics – Construction d'une école (Païta) et d'un groupe scolaire (Pouembout) 	Éducation
<ul style="list-style-type: none"> – Travaux de construction d'un centre culturel (Canala) 	Culture
<ul style="list-style-type: none"> – Voies primaires d'accès et assainissement (Païta) 	Assainissement en eau potable

Le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)

Le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) est un dispositif de participation financière de l'État propre aux territoires et collectivités d'outre-mer. Il est destiné au financement, au côté des collectivités, des investissements d'équipements publics collectifs qui contribuent de façon déterminante au développement économique et à l'emploi.

En 2020, le montant de l'aide versée au titre du FEI localement a été de **600 millions F CFP**. Ainsi, la Nouvelle-Calédonie en a bénéficié pour la reconstruction du pont de la Dumbéa et la province Sud pour la nouvelle opération Ecopôle et le traitement du risque d'affaissement du terrain sur la liaison Sarraméa-Canala. Avec ce soutien du FEI, la commune de Houaïlou a pu reconstruire son centre de secours et la province des îles Loyauté procéder à l'extension des installations photovoltaïques provinciales.

▼ Inauguration du centre de secours de Houaïlou en juin 2020



Aide fiscale à l'investissement outre-mer

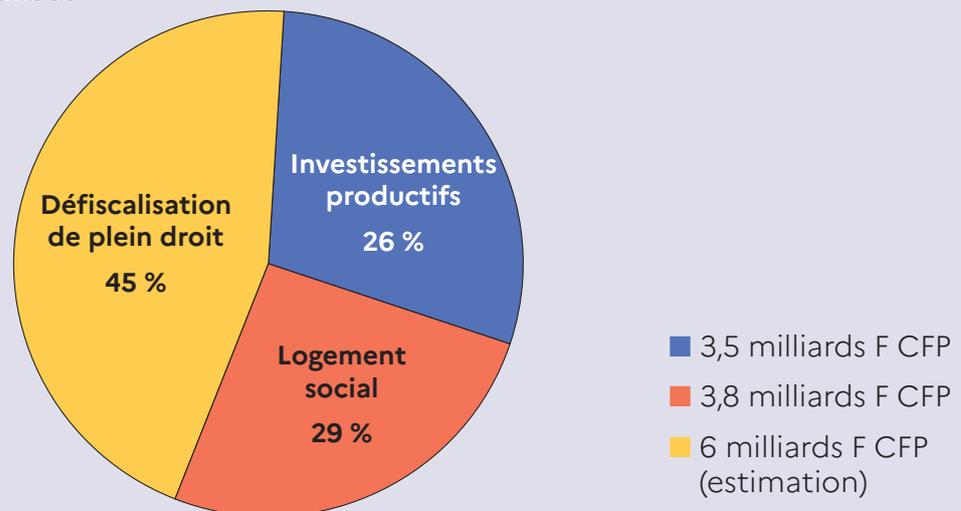
13
MILLIARDS
DE F CFP

En Nouvelle-Calédonie, l'aide fiscale outre-mer constitue la principale source d'aide de l'État au secteur privé. Elle permet à un contribuable métropolitain (personne physique ou entreprise) de bénéficier d'une réduction d'impôt en contrepartie de sa contribution au financement d'un projet en outre-mer.

► Pour les projets dont le montant dépasse un certain seuil, variable en fonction des secteurs, ou qui relèvent d'un secteur sensible, un agrément préalable du ministre de l'économie, des finances et de la relance est requis. Il est accordé en fonction de l'intérêt économique, social et environnemental du projet. La sécurité des investisseurs et des tiers doit également être garantie.

► Les projets inférieurs au seuil d'agrément sont autorisés de plein droit.

Secteurs défiscalisés



Exemples d'investissements soutenus par la défiscalisation nationale en 2020 :

Secteur des investissements productifs :

- 3 navires de pêche.
- Création d'une plateforme logistique.
- Achat d'équipements miniers.
- Achats de 14 camions pour des sociétés de roulage sur mine.

Secteur logement social :

- 5 projets agréés pour la construction de 141 logements.

Défiscalisation de plein droit :

- Achat de véhicules, de machines ou d'équipements industriels.

La solidarité nationale pour la crise « Covid-19 » :

2,7

MILLIARDS DE F CFP

**FONDS DE
SOLIDARITÉ**

400

MILLIONS DE F CFP

**PARTICIPATION À LA
QUATORZAINE**

➡ Le Fonds de Solidarité

Pour aider les entreprises touchées par les impacts de la crise sanitaire en 2020, l'État a apporté une réponse immédiate de **2,7 milliards F CFP** via le Fonds de solidarité (FSE).

Le FSE est destiné à compenser les pertes de chiffre d'affaires (CA) subies par les entreprises qui ont été impactées par la crise sanitaire et les mesures prises pour limiter la propagation du virus.

Sur l'année 2020, 6 473 entreprises ont bénéficié du dispositif.

➡ Participation à la quatorzaine

Une aide exceptionnelle d'un montant de **400 millions F CFP** a été versée à la Nouvelle-Calédonie pour compenser les coûts engagés lors du placement en quatorzaine des agents de l'État à compter du mois de mars 2020.

Au titre de la solidarité nationale, une aide supplémentaire de 10 milliards F CFP sera versée en 2021 afin de couvrir les coûts spécifiques engagés par la Nouvelle-Calédonie depuis le début de la crise sanitaire Covid-19.

➡ Prêt AFD

Un prêt de **28,6 milliards F CFP** avec une garantie de l'État, a été octroyé en 2020 à la Nouvelle-Calédonie, pour le financement du plan de sauvegarde de l'économie calédonienne mis en œuvre dans le cadre de la crise Covid-19. Les sommes empruntées sont en particulier destinées au financement des mesures de report de paiement d'impositions et cotisations sociales et aux dépenses de chômage partiel adoptées par la Nouvelle-Calédonie au bénéfice des entreprises et des particuliers.

➡ Prêt garanti par l'État (PGE)

En 2020, ce dispositif a permis à **1 367 entreprises** de bénéficier de prêts de trésorerie, garantis par l'État à hauteur de 70 à 90 %, pour un montant global de **23,3 milliards de F CFP**.